

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 SEPTEMBRE
2022



Extrait du registre des délibérations
République Française

N°DEL_2022_113

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE DE CHATOU
SECTION PETANQUE

L'an deux mille vingt deux, le vingt deux septembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le , s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Jean-Manuel PARANHOS, Arménio SANTOS, Laurence GNEMMI, Emmanuel LOEVENBRUCK, Nicole CABLAN-GUEROULT, Levon MINASSIAN, Cécile DELAUNAY, Laurent LEFEVRE, Pascale PATAT, Laurent MALOCHET, Véronique LIGNIER, Bernard BOUCHET, Sophie LEFEBURE, Jean-Baptiste GODILLON, Nathalie MOULIN, Dominique BAUD, Aymeric TONNEAU, Laurence BOUDER, Arnaud BEAUVOIR, Béatrice BELLINI, Pierre GUILLET, Yves ENGLER

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Christelle HANNEBELLE à Michèle GRELLIER, Olivier LASSAL à Laurence GNEMMI, Sandrine COMBASTEIL à Eric DUMOULIN, Maël SINEGRE à Véronique FABIEN-SOULE, José TOMAS à Pierre GUILLET

Secrétaire :

Véronique LIGNIER

Les 34 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

La section Pétanque de l'Association Sportive de Chatou a obtenu d'excellents résultats lors des compétitions départementales et régionales cette saison. Il en résulte la qualification de deux de ses équipes pour les championnats de France, dans deux catégories différentes.

Ces différentes participations représentent un coût conséquent et imprévu pour les pratiquants et l'association, estimé à près de 2.699 € (transport, hébergement, restauration...).

Ces résultats concrétisent un investissement important de la part des joueurs concernés et de leurs éducateurs, et la Ville de Chatou souhaite les récompenser en les aidant à participer à ces championnats de France.

De plus, ces sportifs, de par leurs performances et leur valeur d'exemplarité auprès des jeunes, contribuent à véhiculer une image valorisante de la Ville de Chatou et participent pleinement à son rayonnement en tant que véritables ambassadeurs du sport catovien au niveau national.

Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.000 € en faveur de l'Association Sportive de Chatou, pour sa section Pétanque.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention émise par la présidente de la section Pétanque de l'Association Sportive de Chatou,

Vu l'information transmise à la Commission Education, Restauration Municipale, Sports le 7 septembre 2022,

Considérant que les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale,

Considérant que la promotion et le développement des activités physiques pour tous sont d'intérêt général,

Considérant la nécessité de soutenir les associations sportives locales et les sportifs les plus méritants,

Considérant leur contribution à valoriser l'image de la Ville de Chatou et à son rayonnement au niveau national,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.000 € en faveur de l'Association Sportive de Chatou pour sa section Pétanque.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 26/09/2022